Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20251209-DEL202512_283-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOULANGER Servane ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; *CORBEL Samuel (suppléant)* ; DUMAIL Michel ; ÉCHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TALOC Bruno ; *TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard .

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

GAUTIER Guy à GUILLOU Rémy ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; LE FOLL Marie-Françoise à ECHEVEST Yannick ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE MEUR Daniel (suppléant) à CONNAN Josette ; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoit ; RASLE-ROCHE Morgan à GOUAULT Jacky.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BURLOT Gilbert ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; GUILLOU Claudine ; GRAEBER Sophie ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LARVOR Yannick ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE VAILLANT Gilbert ; LOZAC'H Claude ; NAUDIN Christian ; PONTIS Florence ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Jean-Yvon ; PUILLANDRE Elisabeth ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; ROLLAND Paul ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie ; ZIEGLER Evelyne.

Nombre de conseillers en exercice :	**88 Titulaires - 43 suppléants**
Présents	53
Procurations	07
Votants	**60**
Absents	28

Date d'envoi de la convocation : mercredi 03 décembre 2025
Secrétaire de séance Michel LE CALVEZ

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20251209-DEL202512_283-DE

Délibération

DEL2025-12-283 **HABITAT : SUBVENTION AU LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROJET D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 8 LOGEMENTS PAR GUINGAMP HABITAT À BELLE-ISLE-EN-TERRE (PLACE DE L'ÉGLISE)**

Le bailleur social Guingamp Habitat prévoit l'acquisition-amélioration de 8 logements sis Place de l'Eglise à Belle-Isle-en-Terre pour y recréer 6 logements sociaux et 2 logements « très sociaux » (fiche projet ci-annexée). En application du régime communautaire d'aide au logement social en vigueur, le bailleur social sollicite auprès de l'Agglomération une aide de 220 776,26 € soit 27 597 € par logement.

Plan de financement prévisionnel :

Coût de revient (TTC)	1 246 232,56 €	100%
Fonds propres bailleur	416 000,00 €	33,38%
Emprunts bailleur	459 726,30 €	36,89%
Subventions Etat	13 576,00 €	1,09%
Autres subventions (1€ CCAS + 57 000 € commune)	57 001,00 €	4,57%
Subventions de droit commun Agglomération	**141 623,30 €**	11,36%
*dont création PLUS/PLAI en acquisition-amélioration**	*17 000,00 €*	
*dont 10% TTC travaux acquisition-amélioration /démolition-reconstruction ***	*124 623,30 €*	
*dont réhabilitation thermique****	*_ €*	
Reste à financer 50 % Agglomération (FIFE) / 50 % communes	**158 306,00 €**	12,70%
dont Agglomération (FIFE)	***79 153,00 €***	
dont commune	*79 153,00 €*	

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH 2021-2026) ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération D2020-12-350 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération D2023-04-85 du 11 avril 2023 et D2024-06-157 du 25 juin 2024 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-01-013 du 30 janvier 2024 portant adoption du Plan d'Accompagnement Exceptionnel de Guingamp Habitat (PAE 2024-2026) ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-06-157 du 25 juin 2024 portant actualisation des montants d'aide communautaire aux opérations de logement social réalisées en acquisition-amélioration ;

Considérant l'intérêt de l'opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de remobilisation du parc vacant ou dégradé et de revitalisation du territoire ;

Considérant l'intérêt de l'opération au regard des besoins et objectifs définis par le PLH en matière de production ou de réhabilitation d'une offre locative de qualité et abordable ;

Considérant que le montage financier présenté par le bailleur social pour l'opération, respecte les dispositions communautaires conditionnant l'octroi d'une subvention de l'Agglomération au titre de sa politique d'aide au logement social ;

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20251209-DEL202512_283-DE

Délibération

GUILLOU Claudine, LE COTTON Anne, LE JANNE Claudie, LE GOFF Philippe, PUILLANDRE Elisabeth et RANNOU Hervé ne prennent pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Accorde à Guingamp Habitat une subvention de 220 776,30 € pour l'opération susmentionnée, dont 141 623,30 € au titre des aides de droit commun, et 79 153,00 € au titre du Fonds d'Intervention Foncière Exceptionnel (FIFE) de l'Agglomération ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le Secrétaire de séance,
Michel LE CALVEZ